- 3. Nous adressons également nos remerciements à la Conférence des Ministres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) chargés de l'économie et du plan dont les recommandations ont permis d'enrichir les travaux du Comité Directeur. Nous nous félicitons aussi de la contribution des Organisations Internationales Africaines et non-Africaines aux travaux du Comité Directeur.
- 4. Nous sommes sérieusement préoccupés par la constante détérioration de nos économies durement affectées par la profonde récession économique mondiale et pénalisées par un système de relations économiques internationales injuste et inéquitable. Cette situation s'est aggravée sous l'effet conjugué d'une sécheresse persistante et sans précédent et d'autres calamités naturelles telles que les cyclones et les inondations ainsi que de certaines insuffisances constatées au niveau des politiques, ce qui a conduit la plupart de nos pays au bord de l'effondrement économique.
- 5. Nous nous félicitons de la Déclaration de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la situation économique critique de l'Afrique ainsi que du Plan d'Action du Mouvement des Pays Non-Alignés sur la situation critique que connaît l'Afrique.
- 6. Nous réaffirmons que le développement de notre Continent incombe au premier chef à nos gouvernements et à nos peuples. Nous sommes en conséquence résolus à prendre individuellement et collectivement des mesures concrètes pour le développement économique de notre Continent dans l'unité et la solidarité des peuples africains et des États membres.
- 7. Tout en réitérant notre engagement total aux principes et objectifs du Plan d'Action et de l'Acte Final de Lagos, qui demeurent plus que jamais pertinents, nous avons, lors du présent Sommet, centré nos discussions sur un programme prioritaire à réaliser au cours des cinq prochaines années et qui nous permettra de jeter les bases d'une croissance régulière et d'un développement auto-centré et auto-entretenu aux niveaux national et continental. Ce programme comporte :
 - des mesures pour la mise en œuvre accélérée du Plan d'Action et de l'Acte Final de Lagos;
 - (ii) des mesures spécifiques pour l'amélioration de la situation alimentaire et la réhabilitation de l'agriculture en Afrique;
 - (iii) des mesures pour l'allègement du fardeau de la dette extérieure de l'Afrique;